

AVIS DE DEPOT DES LISTES ELECTORALES **A L'INSPECTION DU PUBLIC**

Le collège échevinal de la commune de Dippach tient à informer la population que les listes électorales provisoirement arrêtées 55 jours avant le jour du scrutin sont disponibles à l'inspection du public à la mairie à Schouweiler entre le 16 avril 2024 et le 23 avril 2024 pendant les heures d'ouverture régulières des bureaux.

Ce dépôt ainsi que les modalités pratiques y relatives sont portés à la connaissance du public par un avis publié par voie d'affiches à apposer à la maison communale ainsi qu'aux lieux usuels dans chaque localité de vote le 16 avril 2024.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 47^e jour avant le jour du scrutin au plus tard, à savoir le 23 avril 2024.

Tout citoyen peut produire, jusqu'au 47^e jour avant le jour du scrutin au plus tard, à savoir le 23 avril 2024, contre récépissé, les titres de ceux, qui n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant «la Cour administrative», doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Schouweiler, le 16 avril 2024

Le collège échevinal de la commune de Dippach,

(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Luc EMERING

(s.) Philippe MEYERS